



Un article sur la constitution de partie civile du Président de la République.

publié le **05/04/2011**, vu **3496 fois**, Auteur : [plebriquir](#)

J'ai lu récemment un commentaire comparé, écrit par quatre anciens Secrétaires de la Conférence:

- Me Edmond-Claude Fréty, Me Philippe Gonzalez de Gaspard, avocats au Barreau de Paris;
- Me Pierre Degoul et Me Emilie Ganem, avocats au Barreau des Hauts-de-Seine,

Sur la problématique de la constitution de partie civile du Président de la République, au regard de l'article 67 de la Constitution.

Je ne peux que vous le conseiller: "*La recevabilité de la constitution de partie civile du Président de la République: soubresauts jurisprudentiels récents*", paru dans la Revue des Sciences Criminelles 2010, n°4 (oct-déc. 2010).

Pour aller plus loin: [le site du Collectif article 67](#)